

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Stéphane Montangero - L'Etat devra-t-il venir au secours d'Alpiq ?

Rappel de l'interpellation

Notre canton détient indirectement des actions d'entreprises actives dans l'énergie nucléaire en Suisse et à l'étranger via Romande Energie qui détient 28.72% de Energie Ouest Suisse Holding (EOSH), qui elle-même détient 31.38% d'Alpiq. Or, la société Alpiq présente des difficultés financières importantes. Son site internet[1] précise que le résultat 2011 est fortement négatif. Récemment, la presse s'est aussi largement fait l'écho des difficultés financières d'Alpiq, le plus gros électricien de Suisse. D'autres sources parlent même d'un déficit abyssal de 1.35milliards de francs pour 2011[2].

A lire la presse spécialisée, les causes de ces problèmes financiers sont diverses : une vision de la croissance à tout prix aujourd'hui totalement dépassée des investissements ratés dans des centrales à gaz, en Allemagne, qui perdent de l'argent car heureusement dépassées par les éoliennes et les centrales solaires et aussi vraisemblablement une comptabilité qu'on peut qualifier d'"artistique", déguisant les coûts réels du démantèlement des centrales nucléaires et cédant notamment à l'argumentation facile et dangereuse des producteurs nucléaires ("continuer l'exploitation pour amasser suffisamment de fonds pour le démantèlement"), comme indiqué notamment par Kaspar Muller, président de la fondation Ethos[3] et le collectif Information nucléaire[4]. Rappelons à ce titre qu'Alpiq détient 40% de la centrale nucléaire de Gösgen, 32.4% de celle de Leibstadt et 33% de Centrales Nucléaires en Participations (CNP) SA. CNP détient notamment des droits de tirage sur la centrale nucléaire de Fessenheim.

Quelles que soient les causes de cette débâcle, il semble bien qu'Alpiq va proposer à ses partenaires une recapitalisation, comme l'a récemment expliqué l'Agefi[5]. Ce qui signifierait que le Conseil d'Etat et les communes actionnaires de Romande Energie vont devoir décider s'il faut renflouer le navire, couler avec lui... ou le quitter dans des chaloupes de sauvetage.

C'est dans ce contexte tendu que nous posons au Conseil d'Etat les questions suivantes :

- 1. Quel est l'impact de cette situation sur la Romande Energie, respectivement pour le canton et les communes actionnaires ?*
- 2. En cas de recapitalisation massive d'Alpiq, quel serait l'impact sur le canton et les communes actionnaires ?*
- 3. Quelles sont les solutions envisagées pour ne pas mettre en péril Romande Energie ?*
- 4. Considérant que cette société est détenue en grande partie en mains publiques, des mesures ont-elles été prises pour modérer les conséquences sur l'emploi issues de cette situation ? Si oui, lesquelles ? De plus, le canton est-il prêt à favoriser un accord de branche permettant de préserver l'emploi et les conditions de travail dans ce secteur mis sous pression ?*

5. *Enfin, sachant que Romande Energie détient une partie d'EOSH qui détient une partie d'Alpiq qui lui-même détient une partie de Romande Energie (mais dont il souhaite se débarrasser au profit de Romande Energie[6]), ne serait-il pas temps de débiter un clair désenchevêtrement de ces participations croisées afin que tout le monde s'y retrouve mieux ?*

Souhaite développer.

(Signé) Stéphane Montangero

Réponse du Conseil d'Etat

Préambule

Alpiq Holding SA, société fondée en 2008, est issue du rapprochement entre Atel et EOS Holding SA (ci-après EOSH). Les actionnaires de cette dernière sont Romande Energie Holding SA (ci-après REH) à 28.72%, les Services industriels de Genève (ci-après SIG) à 23.02%, Groupe E à 22.33%, la Ville de Lausanne à 20.06% et les Forces motrices Valaisannes (FMV) à 5.87%. Ce rapprochement, qui a été décidé à l'unanimité des actionnaires d'EOSH, avait pour fin de garantir une sécurité d'approvisionnement en électricité à ses actionnaires et à leurs consommateurs finaux, en créant une entreprise leader en Suisse et capable d'évoluer sur le marché européen. L'idée était ainsi de constituer un parc de production diversifié, sachant qu'EOSH détenait avant tout des ouvrages hydroélectriques d'accumulation permettant de produire de l'énergie de pointe, tandis qu'Atel disposait d'ouvrages au fil de l'eau et thermiques permettant de produire de l'énergie de ruban. Alpiq, de par ses activités industrielles et commerciales, couvre désormais le tiers des besoins en électricité de la Suisse.

Si la création d'Alpiq a eu lieu à un moment où les prix de l'électricité étaient à leur plus haut niveau, son environnement a toutefois profondément changé depuis lors. Depuis deux ans, elle rencontre des difficultés de structure de bilan et des bénéfices opérationnels en baisse en raison de la chute du prix de l'électricité. Cette chute est due notamment à une surcapacité de production provoquée principalement par la baisse de la consommation en Europe liée à la crise économique. L'afflux significatif d'énergie d'origine éolienne et photovoltaïque fortement subventionnée par les Etats allemand, espagnol et italien et la remise en service d'anciennes centrales à charbon déjà amorties sont les autres facteurs à l'origine de cette chute. Or ceux-ci interviennent à un moment où le prix du charbon et les certificats d'émission de CO₂ sont au plus bas en Europe. Il en résulte que le prix de production de l'énergie d'origine hydraulique est actuellement élevé par rapport à d'autres moyens de production et que l'écart entre le prix de l'énergie de pointe et l'énergie en ruban s'est considérablement réduit. Ce contexte, encore aggravé par la force du franc suisse, a eu un fort impact sur la valorisation comptable des installations hydrauliques détenues par Alpiq les amortissements qui ont dû être comptabilisés ont eu des conséquences sur ses résultats financiers (CHF -329 mio en 2011 et -620 mio en 2012).

REH, dont le Canton de Vaud est le principal actionnaire avec 38.6% des actions, détient 28.7 % du capital-actions d'EOS Holding qui elle-même possède 31.4% du capital-actions d'Alpiq. Le Canton de Vaud ne possède pas d'action d'Alpiq et n'est donc concerné qu'indirectement au travers de sa participation au sein de REH.

Les résultats financiers 2012 d'Alpiq ont été annoncés par un communiqué de presse du 12 mars 2013. Le chiffre d'affaires s'est élevé à CHF 12,7 milliards. Malgré un résultat opérationnel positif de CHF 220 millions, la dévalorisation des actifs et de provisions pour un montant total de CHF 1,3 milliard ont provoqué une perte de CHF 1,1 milliard en 2012.

Des plans de restructuration, des désinvestissements et des levées de fonds ont été mis en place au sein d'Alpiq pour rétablir sa situation financière. Ces mesures ont ainsi permis de réduire l'endettement net d'Alpiq à CHF 2,2 milliards au 30 juin 2013, contre CHF 4 milliards au 30 juin 2012 selon l'annonce du communiqué de presse du 26 août 2013. En outre, le bénéfice net au 30 juin 2013 s'est élevé à

CHF 115 millions contre une perte nette de CHF 34 millions au 30 juin 2012.

Réponses aux questions posées

1. Quel est l'impact de cette situation sur la Romande Energie, respectivement pour le canton et les communes actionnaires ?

Dans la mesure où, comme mentionné précédemment, REH détient 28.7 % du capital-actions d'EOS Holding qui elle-même possède 31.4% du capital-actions d'Alpiq, les difficultés rencontrées par Alpiq ont eu un impact sur les comptes de REH en se traduisant par des pertes comptables au cours des deux derniers exercices. Même s'il ne s'agit pas de pertes sèche mais de diminutions de la valeur des actifs au bilan, la situation est suivie de près par le Conseil d'Etat qui a notamment rencontré les représentants de l'Etat au sein du Conseil d'administration et une délégation de la direction de REH les 17 avril et 12 juin derniers.

En premier lieu, il convient de rappeler que les résultats opérationnels (EBITDA) de REH sont bons et stables : CHF 122 millions en 2012 contre CHF 121 millions en 2011, ce qui signifie que les activités de base de la société, à savoir la distribution et la commercialisation d'énergie et de services se portent bien, et ce malgré les baisses de tarifs pratiquées sur le timbre d'acheminement en 2012 et la baisse de consommation des industrie qui ont engendrés un recul du chiffre d'affaires (CHF 579 millions en 2012 contre CHF 590 en 2011).

Les bons résultats opérationnels de REH sont donc péjorés par la dévalorisation des actions des sociétés associées, en particulier EOSH, dont l'actif principal est constitué de sa participation à Alpiq.

Il y a toutefois lieu de rappeler que les actifs apportés par EOSH au moment de la création d'Alpiq avaient été valorisés à un moment où les prix de marché étaient au plus haut (juin 2008). Comme cette valorisation était largement supérieure à la part au capital d'Alpiq qui était initialement réservée à EOSH, cette dernière a reçu 12,8% d'actions supplémentaires pour atteindre 31,4% du capital, ainsi qu'une soulte de plus de CHF 1,8 milliard. Aussi, le rapprochement EOS-Atel a augmenté très fortement la valeur d'EOSH. Par voie de conséquence, REH a pu comptabiliser dans ses comptes un revenu extraordinaire comptable de CHF 669 millions en 2009 et de CHF 60 millions en 2010.

Cela étant, si l'on soustrait de ces montants cumulés les corrections de valeur liées à cette société en 2011 (CHF 254 millions) et 2012 (CHF 348 millions), le bilan à ce jour reste positif de CHF 127 millions. En outre, en termes de liquidité, les dividendes versés par EOSH à Romande Energie ont ascendé entre 2009 et 2012 à CHF 312 millions au total.

Au bilan, on peut observer que la participation dans les sociétés associées a passé de CHF 1'611 millions en 2010 à CHF 888 millions en 2012, en constatant dans le même temps que les résultats accumulés non distribués ont diminué de CHF 2'570 en 2010 à CHF 1'938 en 2012, montrant ainsi à la fois la situation très saine du groupe et sa capacité financière à absorber ces revalorisations.

D'autre part, il convient de mentionner les démarches entreprises par Alpiq pour améliorer sa situation financière : un plan de restructuration conséquent en se concentrant sur ses activités de base (plus de CHF 100 millions par an d'économies escomptées), un plan de désinvestissement (vente progressives de participations et de sociétés pour CHF 1,2 à 1,6 milliards) afin de réduire son endettement et un renforcement de son capital au travers d'un emprunt hybride, démarche conclue avec succès pour un montant de plus de CHF 1 milliard. Comme cela est mentionné plus haut, ces mesures ont porté leurs fruits, puisque l'endettement net d'Alpiq a pu être ramené à CHF 2,2 milliards au 30 juin 2013.

2. En cas de recapitalisation massive d'Alpiq, quel serait l'impact sur le canton et les communes actionnaires ?

Par communiqué de presse du 2 mai dernier, Alpiq informait qu'il avait placé avec succès un emprunt hybride d'un volume de CHF 650 millions qui, ajouté au prêt de CHF 366,5 millions consentis par les actionnaires suisses, permet à Alpiq de disposer d'un fonds à hauteur de CHF 1'016,5 millions.

L'objectif étant de lever CHF 800 à 1'000 millions, le fait de dépasser le milliard de francs montre le fort intérêt et la confiance des investisseurs envers Alpiq. Il n'est donc pas à l'ordre du jour d'augmenter ce fonds qui vient d'être constitué avec succès.

De plus, l'action de REH est actuellement sous-évaluée, les capitaux propres par action se montant à CHF 1'774, alors que cette dernière s'échangeait à CHF 1'104 le 20 juin dernier. Aussi, même si l'action devait encore baisser suite à de nouvelles revalorisations, elle devrait remonter par la suite une fois le calme retrouvé. Les actionnaires, dont le Canton de Vaud (38,6% des actions) et les communes (14,11 % des actions), ne devraient donc pas être amenés à subir des pertes, à moins de se séparer prématurément de leurs actions lorsque ces dernières sont sous-évaluées.

3. Quelles sont les solutions envisagées pour ne pas mettre en péril REH ?

Comme cela est mentionné au point 1, la situation financière de REH est très saine, tant en terme de résultats opérationnels (CHF 121 millions en 2012) que de robustesse financière de la société (les capitaux propres s'élevant à 1,947 milliard, soit 80% des actifs). Aussi, bien qu'importante, la participation que REH détient chez EOSH, valorisée en 2012 dans le bilan de REH à CHF 808 millions, ne peut pas mettre REH en danger, et ce, même si cette participation devait encore être revue à la baisse, voire même mise à zéro, ce dernier scénario étant des plus hypothétiques en raison, notamment, des mesures prises par Alpiq (voir les points précédents).

4. Considérant que cette société est détenue en grande partie en mains publiques, des mesures ont-elles été prises pour modérer les conséquences sur l'emploi issues de cette situation ? Si Oui lesquelles ? De plus, le canton est-il prêt à favoriser un accord de branche permettant de préserver l'emploi et les conditions de travail dans ce secteur mis sous pression ?

A ce jour, Alpiq n'a fait part d'aucune mesure de restructuration supplémentaire après le plan annoncé en janvier 2012 qui prévoyait la suppression de 130 postes au sein du groupe en Suisse, dont 40 spécifiquement dans le canton de Vaud. Cette procédure de licenciement collectif a en son temps fait l'objet d'un suivi attentif par le Département concerné, mais aucune mesure supplémentaire n'a été ordonnée.

Le Conseil d'Etat suivra attentivement l'évolution de ce dossier et utilisera tous les instruments légaux dont il dispose pour modérer l'éventuel impact d'un nouveau plan de restructuration si cette hypothèse devait se réaliser. Il souligne cependant qu'il n'a aucune information lui permettant de penser que cette société, ou d'autres de la branche, soit aujourd'hui contrainte à diminuer rapidement ses effectifs.

Par ailleurs, dans le secteur de l'énergie, on note plutôt un changement des profils recherchés, avec par exemple le développement de nouveaux postes (achat-vente, régulation, etc.) compensant la réduction d'autres profils actuellement moins demandés.

5. Enfin, sachant que Romande Energie détient une partie d'EOSH qui détient une partie d'Alpiq qui lui-même détient une partie de Romande Energie (mais dont il souhaite se débarrasser au profit de Romande Energie[1]), ne serait-il pas temps de débiter un clair désenchevêtrement de ces participations croisées afin que tout le monde s'y retrouve mieux ?

Dans un communiqué de presse du 23 juillet dernier, Alpiq informait avoir vendu cet été l'entier de la participation qu'elle détenait dans REH. Dès lors, la participation croisée à laquelle il est fait allusion n'existe plus.

Cela étant, fondée en 1919 par les principales entreprises de distribution d'électricité de Suisse occidentale, la société anonyme Energie de l'Ouest-Suisse (EOS), avait pour objectif, dès ses origines, d'assurer une utilisation rationnelle et intensive des forces hydrauliques de la région. Il s'agissait donc de se regrouper pour pouvoir financer et réaliser de grandes installations de production qu'aucune entreprise de distribution d'électricité n'aurait pu financer seule.

En 2002, pour adapter ses structures à l'ouverture du marché de l'électricité, la société a été

transformée en holding sous le nom d'EOSH. Dans ce nouveau contexte de commerce de l'électricité globalisé, et afin de garantir une sécurité d'approvisionnement à ses actionnaires et à leurs consommateurs finaux, les sociétés Atel et EOSH se sont rapprochées et ont créé en 2008 une entreprise leader en Suisse et capable d'évoluer sur le marché européen.

EOSH continue d'exister pour permettre à ses actionnaires (REH, SIG, Groupe E, la Ville de Lausanne et les FMV) de gérer ensemble la participation dans Alpiq ainsi que l'approvisionnement en énergie électrique des actionnaires, de renforcer le pôle de Suisse occidentale, d'investir dans des projets d'énergies renouvelables et de recherche.

En résumé, ces participations croisées, dans EOSH, et indirectement dans Alpiq, ont permis, et permettent encore, aux entreprises de Suisse occidentale de coordonner leurs actions liées à la production et à l'achat d'électricité, notamment en réalisant et en investissant ensemble dans des projets d'envergure, afin de garantir la sécurité d'approvisionnement des clients finaux.

[1] <http://www.alpiq.com/fr/news-articles/communiqués-de-presse/press-releases.jsp?news=tcm:97-99122>&En particulier : "Dans le cadre du programme de restructuration actuellement en cours, Alpiq a décidé de vendre les actions qu'elle détient dans Romande Energie Holding SA (ci-après REH symbole de valeur HREN ISIN CH0025607331). Alpiq et REH ont signé ce jour un contrat selon lequel REH s'engage à acquérir d'Alpiq 71'257 de ses (propres) actions REH, au prix de CHF 1100.- par action. Cette acquisition interviendra le 8 janvier 2013 et permettra à Alpiq de réaliser un montant d'au moins 78 millions de CHF.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 24 septembre 2014.

Le président :

P.-Y. Maillard

Le chancelier :

V. Grandjean